

Séance plénière du 12 mai 2021

RENOUVELLEMENT DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES  
AUX FAMILLES 2020-2024

**Karine DUVAL**

Conseillère départementale, canton de Cherbourg-Octeville 2

---

Monsieur le Président, cher-e-s collègues,

Je profite de la présentation du schéma départemental des services aux familles pour partager avec vous le constat que ce que nous avons dénoncé pendant 6 ans se révèle toujours être d'actualité et que des mesures urgentes et un changement de gouvernance s'imposent pour que demain le service rendu aux familles soit à la hauteur des attentes.

Pour ne pas être trop longue, je ne serai pas exhaustive et je prendrai pour entrée du handicap et l'accueil des personnes vulnérables.

Nous ne sommes pas à la hauteur sur l'ensemble du territoire malgré la stratégie de lutte contre la pauvreté à laquelle nous adhérons et notre volonté de faire de la Manche une terre inclusive.

Les familles les plus en difficultés, et elles augmentent dans la Manche (54,8 % sont foyers fiscaux non imposables, augmentation de 4,4 % et 6 points au-dessus de la moyenne nationale) n'accèdent pas aux accueils collectifs et cela est très hétérogène et à la marge des projets des structures d'accueil.

L'offre globale d'accompagnement à la parentalité est disparate sur l'ensemble du territoire.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, le manque de prévention faute de moyens aboutit à trop de judiciarisation et à un travail avec les familles qui ne permet pas de garder et recréer un lien familial stable et sécurisant. Qu'espérer quand on n'a pas suffisamment de lieux adaptés à offrir aux familles pour les droits de visite ? Qu'espérer quand il faut parfois attendre plusieurs mois pour une visite dans les centres médicaux sociaux qui permettent cet accueil ?

Il y a urgence à accoler un F, majuscule, comme famille à notre politique d'aide sociale à l'enfance et à s'en donner les moyens. La période de crise sanitaire a démontré que la famille, si elle est accompagnée, si on fait le pari de la confiance, peut permettre d'envisager autrement la protection de l'enfance. Cette période nous a contraint à retisser le lien entre enfants et familles, et nous avons vu combien cela était bénéfique pour eux.

Par ailleurs, je me réjouis de cette volonté d'accueillir les enfants porteurs de handicap dans nos structures d'accueil collectives et de mettre en place du répit pour les aidants mais je m'interroge sur nos propres capacités à répondre aux demandes de compensation et de prise en compte du handicap via la maison de l'autonomie (MDA). Nous étions présents lors de la manifestation des travailleurs de la MDA et de la réception de la délégation par les élus et la DRH. Nous avons tous entendu la détresse de agents impliqués, très émus de témoigner d'un quotidien accablant : des milliers de dossiers en attente, le sentiment de ne pas faire son travail mais la volonté de remplir au mieux leur mission. Des personnels accablés par leurs conditions de travail et par les reproches légitimes des usagers. Face à la détresse humaine de nos agents, nous avons trouvé votre réponse était très technocratique. De surcroît vous leur demandez de faire table rase du passé. Pourtant, des solutions existent si vous étiez à l'écoute du terrain. Vous avez beau jeu de faire porter cette responsabilité sur des changements de législation alors qu'elle s'applique de la même manière pour tous les départements de France.

Aujourd'hui il y a deux réponses à apporter : l'une immédiate par des postes et l'autre structurelle avec l'appui de la mission de la CNSA qui nous a pointé comme l'un des 10 départements les plus mauvais. En 2015 vous étiez à 6 mois. Vous affichiez un objectif de 4 mois et aujourd'hui nous sommes à 11 mois. Le bilan, accablant, parle de lui-même.

---